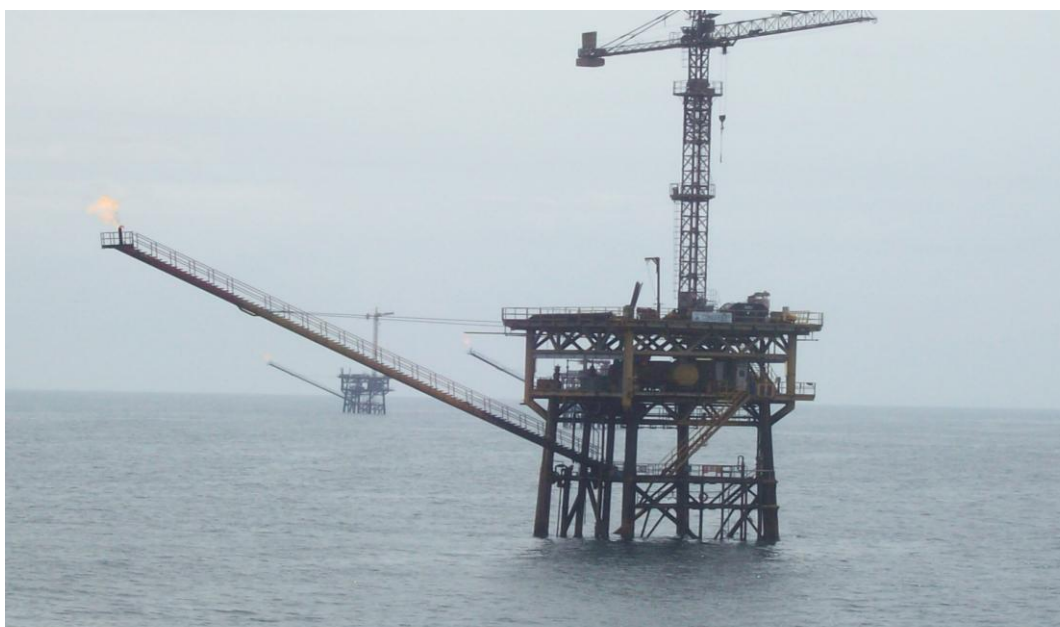




**INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES
INDUSTRIES
EXTRACTIVES**

République du Congo
Unité -Travail -Progrès

COMITE EXECUTIF



RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2013

Juin 2014

SOMMAIRE

Avant propos	2
Introduction	4
Evaluation générale de la performance annuelle.....	6
Evaluation de la performance par rapport aux activités définies dans le plan de travail	8
• Activités programmées en 2013	8
• Niveau d'exécution	11
Evaluation de la performance par rapport aux exigences de l'ITIE	18
Aperçu du Groupe multipartite sur les réponses apportées aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation	19
Les points forts et les faiblesses identifiés dans le processus	22
Couts totaux de la mise en œuvre.....	26
• Budget prévisionnel 2013	26
• Niveau des ressources allouées	27
Autres commentaires et perspectives)	27
• Impacts de l'ITIE	27
• Perspectives	28
Composition du Groupe multipartite et statistiques de présences aux réunions	29
Conclusion	30



Florent Michel OKOKO
Président Exécutif

Avant propos

La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en République du Congo est entrée en 2013, dans l'une des phases les plus importantes de son histoire.

En effet, après son adhésion en 2004 et l'obtention du statut de pays candidat en 2008, le 27 février 2013 à Oslo en Norvège, le Conseil d'administration international de l'ITIE a accordé au Congo le statut de pays conforme.

L'année 2013 est sans conteste, une année particulière de l'histoire de l'ITIE au Congo à cause du nouveau statut atteint par le pays, mais aussi et surtout par ce qu'elle a inauguré une nouvelle phase qui représente la mise en œuvre dans une période post-validation. Cette période requiert que le pays prouve sa capacité à maintenir les standards de la conformité, assure la pérennisation du processus et consolide les mécanismes de transparence pour asseoir une bonne gouvernance des recettes issues des industries extractives.

Pour atteindre ces objectifs en 2013, la mise en œuvre de l'ITIE a bénéficié d'un environnement favorable caractérisé entre autres facteurs par : (i) un meilleur appui financier du gouvernement et des partenaires au développement ; (ii) une participation active des entités composant le groupe multipartite ; (iii) une attention plus soutenue des institutions constitutionnelles nationales, des instances internationales de gouvernance et des organisations nationales et internationales de la société civile.

Introduction

En adhérant à l'ITIE en 2004, la République du Congo s'est engagée à assurer une gestion transparente des revenus issus des industries extractives dont les recettes contribuent à plus de 85 % au budget de l'Etat (secteur pétrolier).

L'année 2013 a permis au Comité Exécutif de l'ITIE, grâce au tournant décisif qu'elle a apporté à ce processus, de revisiter son plan d'action triennal 2013-2015 pour s'atteler prioritairement aux objectifs visant :

- le maintien des standards de la conformité et ;
- le renforcement de la gouvernance ; gouvernance institutionnelle des organes de mise en œuvre de l'ITIE et gouvernance du secteur des industries extractives;

A propos du maintien des standards de la conformité, les ambitions du Comité Exécutif se sont focalisées sur la poursuite et l'amplification des actions de formation, de sensibilisation et de communication autour de l'Initiative et des résultats de ses rapports ITIE afin de susciter une meilleure appropriation par les groupes concernés sans oublier les actions de renforcement de capacités des différents acteurs.

Ces actions ont révélé un intérêt particulier au niveau des différents groupes bénéficiaires, en cette année 2013 qui a vu par ailleurs, l'introduction de la Nouvelle Norme ITIE à l'issue de la Conférence internationale de l'ITIE de Sidney en Australie. La République du Congo a publié en 2013, son 5^e rapport ITIE sur les paiements et les recettes de l'exercice 2012 selon les exigences de la nouvelle Norme et a pu se situer ainsi dans le leadership des pays mettant en œuvre l'ITIE conformément à la Norme ITIE.

En matière de gouvernance institutionnelle des organes de mise en œuvre de l'ITIE, l'année 2013 a vu la réforme de ce cadre institutionnel avec la création d'un Secrétariat technique permanent à côté du Comité Exécutif dont il est l'organe d'exécution et de mise en œuvre des différentes décisions sans oublier l'institution des Commissions permanentes au sein du Comité Exécutif lui-même.

La gouvernance du secteur des industries extractives a constitué une préoccupation du Comité Exécutif ; le plan d'action révisé a intégré ces objectifs de transparence et de gouvernance prônés par la Nouvelle norme ITIE, avec à la clé l'élaboration d'une Loi sur la transparence et la responsabilité fiscale. L'avant projet de ladite loi a été produit par le Cabinet Hart Groupe, consultant choisi à cet effet et mis à disposition du Comité Exécutif pour attribution.

En définitif, l'exécution du plan de travail 2013 a connu la participation de l'ensemble des composantes, représentées au sein du Groupe multipartite. Les résultats qui se sont dégagés de la mise en œuvre sont globalement positifs en dépit de quelques faiblesses constatées.

Le présent rapport rend compte de la réalisation de l'ensemble des activités du Comité Exécutif au titre de cet exercice. Sa structure obéit aux orientations contenues dans la Note technique d'orientation du secrétariat international en matière de rapports d'activités annuels.

Vue partielle de l'activité de sensibilisation des jeunes sur la mise en œuvre de l'ITIE



Les jeunes face à la problématique des industries extractives

1. Evaluation générale de la performance annuelle

Cette évaluation est faite conformément à l'Exigence 7.2(a)(i),

Dans un souci de cohérence des objectifs visant la pérennisation de l'Initiative, plusieurs activités réalisées au cours de l'année 2013 ont eu un lien avec celles amorcées en 2012 et dont la consolidation avait été jugée nécessaire en 2013. Ce lien se décline dans les activités réalisées en rapport avec les objectifs du plan telles que:

- Objectif 1 : Recrutement du Secrétaire technique permanent ;
- Objectif 3 : Examen et adoption du plan d'actions triennal ;
- Objectif 4 :
 - Mission d'imprégnation des membres du Comité de pilotage à Calgary au Canada sur la loi ; ;
 - Atelier d'échanges et de renforcement des capacités avec l'Institut de Calgary sur la loi
- Objectif 5 :
 - Elaboration et adoption des TDR de recrutement du Cabinet chargé d'élaborer la loi sur la transparence et la responsabilité ;
 - Lancement de l'appel d'offre et recrutement du Cabinet Hart Group chargé d'élaborer la loi sur la transparence et la responsabilité fiscale ;
 - Mise en place du Comité de pilotage sur la loi
 - Elaboration de la loi sur la transparence et la responsabilité fiscale par le Cabinet Hart Group;
 - Mise en place des points focaux dans les administrations
- Objectif 6 :
 - Echanges entre le bureau du Comité Exécutif de l'ITIE et les bureaux des Commissions Economie et finances du Sénat et de l'Assemblée Nationale ;
 - Echanges entre le bureau du Comité Exécutif et la Cour des Comptes sur les procédures de certification des déclarations des administrations chargées de la mise à disposition des données auprès du Conciliateur indépendant ;
 - Echanges entre le bureau du Comité Exécutif et les administrations en charge de la mise à disposition des données concernant la mise en œuvre des recommandations contenues dans les précédents rapports ITIE ;
- Objectif 7 : Information et sensibilisation sur l'ITIE ainsi que la dissémination du rapport ITIE portant sur l'exercice 2012 auprès des confessions religieuses (plus de 90 % de la population active), des associations des femmes et des jeunes ainsi qu'auprès des officiers des forces armées congolaises ;

- Objectif 8 :
 - Etude de cadrage et ateliers de formations sur le remplissage des formulaires initiés par le Conciliateur indépendant en vue de l'élaboration du 5^{ème} rapport ITIE de la République ;
 - Production du rapport ITIE portant sur l'exercice 2012 ;
- Objectif 9 : Plaidoyer en direction du ministère des finances vue de l'augmentation des ressources budgétaires allouées à l'ITIE dans le budget de l'Etat.

Cliché sur les échanges de couloir avec les experts de l'Université de Calgary (Canada) invités de l'ITIE-Congo pour un séminaire de formation sur la transparence et la gouvernance des industries extractives. Ce séminaire a précédé l'étape de la sélection du Consultant sur la Loi de Transparence et de Responsabilité Fiscale.



2. Evaluation de la performance par rapport aux activités définies dans le plan de travail

Cette évaluation des activités est faite sur le fondement des exigences 1.4, 7.2(a)(iv)).

2.1. Activités programmées en 2013

L'appréciation de cette performance exige un rappel préalable des actions du plan d'actions 2013 qui se présentaient comme suit :

N°	Objectifs	Activités
1	Redynamiser le cadre institutionnel de mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo	1.1 : Mise en place du Secrétariat technique permanent
		1.2 : Mise en place des Commissions permanentes
		1.3 : renouvellement des membres du groupe multipartite
2	Rendre fonctionnel le cadre de mise en œuvre de l'ITIE	2.1: Organisations des Sessions du Comité Exécutif
		2.2 : Acquisition et équipement du local du Secrétariat technique permanent
		2.3 : Prise en charge du personnel et des Commissions permanentes
		2.4 : Mise en place des frais de loyers
		2.5 : Acquisition fournitures de bureau et consommables informatiques
		2.6 : Mise en place des frais de télécommunications (abonnement internet, location Boite postale, téléphone,...)
		2.7 : Mise en place des frais liés aux annonces, publicité, communications, informations
		2.8 : Mise en place des frais bancaires
3	Réviser et/ou élaborer les documents fondamentaux du Comité Exécutif	3.1 : Elaboration et adoption du Plan d'action triennal 2013-2015
		3.2. Adoption du règlement intérieur du Comité Exécutif
		3.3 : Adoption du règlement financier
		3.4 : Elaboration et adoption des budgets
4	Renforcer les capacités et/ou former les membres et le personnel de l'ITIE ainsi que les différentes entités impliqués dans les exercices de réconciliation	4.1 : Elaboration et adoption des TDR de recrutement du Consultant en renforcement des capacités
		4.2 : Lancement de l'appel d'offre, du processus de sélection et de recrutement du Consultant
		4.3 : Elaboration et adoption d'un plan de formation des membres des organes de mise en œuvre de l'ITIE et du personnel
		4.4 : Mise en œuvre du programme de formation
		4.5 : Participation aux ateliers et séminaires de sensibilisation/formations à l'extérieur ainsi qu'aux missions de partage et d'échange d'expérience dans les autres pays mettant en œuvre l'ITIE
		4.6 : Atelier sous-régional sur la mise en œuvre de l'ITIE

N°	Objectifs	Activités
5	Elaborer les rapports ITIE et la loi sur la transparence	5.1 : Elaboration et adoption des TDR de recrutement des Conciliateurs indépendants pour la réconciliation des chiffres et des volumes sur les recettes pétrolières, minières de l'Etat pour la période 2013 5.2 : Lancement des appels d'offre 5.3 : Sélection et recrutement du Conciliateur indépendant pour la réconciliation portant sur l'exercice 2013 5.4 : Lancement de l'étude de cadrage 5.5 : Formation des responsables des entités chargées de la mise à disposition des données sur le remplissage des formulaires 5.6 : Elaboration et adoption des rapports ITIE portant sur l'exercice 2013 5.7 : Lancement du processus d'appels d'offres pour le recrutement du Consultant chargé d'élaborer la loi 5.8 : Sélection et recrutement du Consultant chargé d'élaborer la loi 5.9 : Elaboration et adoption de la loi sur la transparence et la responsabilité fiscale
6	Communiquer autour de l'Initiative ITIE et des rapports ITIE	6.1: Révision de la stratégie et du plan de communication 6.2: Elaboration et adoption de la politique/stratégie de gestion de l'information 6.3: Mise en œuvre de la politique/ stratégie de gestion de l'information 6.4 : Processus d'appels d'offres pour le recrutement du Consultant en communication 6.5: Sélection et recrutement du Consultant en communication 6.6 : Mise en œuvre du plan de communication 6.7 : Elaboration et adoption d'une base de données sur le secteur minier, pétrolier et du bois 6.8: Campagne de sensibilisation et de vulgarisation sur l'ITIE 6.9 : séminaire de sensibilisation des médias à Brazzaville 6.10 : séminaire de sensibilisation du genre féminin
6	Communiquer autour de l'Initiative ITIE et des rapports ITIE	6.11 : Séminaire de sensibilisation des jeunes 6.12 : Séminaire de formation et de sensibilisation de la société civile et des médias à Pointe-Noire 6.13 : Séminaire de sensibilisation des élus locaux du Kouilou et de Pointe- Noire 6.14 : Séminaire de formation et de sensibilisation de la société civile, des confessions religieuses et des élus locaux
7	Publier et disséminer les rapports ITIE	7.1 : Publication et dissémination des rapports ITIE de la République du Congo
8	Produire les rapports d'activités annuels sur la mise en œuvre de l'initiative	8.1 : Production et publication du rapport d'activités annuel

N°	Objectifs	Activités
9	Organiser des actions de plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources financières	9.1 : Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan d'actions 2013



Une vue partielle de l'activité de sensibilisation des femmes sur la mise en œuvre de l'ITIE au Congo



Les officiers des forces Armées Congolaises et de la Gendarmerie Nationale ne sont pas tenus en marge des activités de sensibilisation et de formation sur l'ITIE

2.2. Niveau d'exécution

Les activités ci-dessus rappelées ont connu une exécution globalement satisfaisante comme il ressort du tableau ci-après conformément aux indicateurs de performance fixés.

N°	Objectifs	Activités	Indicateurs	Niveau d'exécution et commentaires
1	Redynamiser le cadre institutionnel de mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo	1.1 : Mise en place du Secrétariat technique permanent	- TDR du Secrétariat technique permanent élaboré et adopté par le Comité Exécutif ; - Dossiers de sélection (coupures de presse, rapports des Commissions d'attributions, d'analyse des offres et de sélection) - Texte confirmant le choix du Secrétaire technique	Activité réalisée à 75%. Le cadre institutionnel a été reconstitué avec la création d'un Secrétariat technique permanent comme organe d'exécution des décisions du Comité Exécutif. Un Secrétaire technique a été sélectionné et recruté. Cependant, le processus de recrutement du personnel du Secrétariat doit être finalisé conformément au décret.
		1.2 : Mise en place des Commissions permanentes	- TDR des Groupes de travail - Décision nommant les membres des Groupes de travail	Activité réalisée à 75%. Avec la révision du cadre institutionnel, la liste des Commissions a été arrêtée et les TDR ont été rédigés. En attendant l'adoption de la Décision portant désignation des membres des Commissions (ce qui est intervenue en 2014), une commission ad hoc a été mise en place.
		1.3 : Renouvellement des membres du groupe multipartite	- La liste des nouveaux membres est définitive ; - Un nouveau décret est pris	Cette activité a été réalisée à 100% mais le renouvellement doit tenir compte de la capitalisation de l'expérience des membres. C'est une activité permanente
2	Rendre fonctionnel le cadre de mise en œuvre de l'ITIE	2.1: Organisations des Sessions du Comité Exécutif	- Les convocations des différentes sessions - les comptes rendus des sessions ; - les listes des présences - Documents validés	Activité réalisée à 100%. Les Sessions ont été régulièrement convoquées et tenues aux échéances prévues
		2.2 : Acquisition et équipement du local du Secrétariat technique permanent	- local acquis - équipements achetés - Contrat de bail disponible et PV de réception local	Activité réalisée à 100%. Le Secrétariat technique a été logé et équipé. Les procédures de bail ont été accomplies.
		2.3 : Prise en charge du personnel et des Commissions permanentes	- fiches de paie - fiches d'émargements - listes de présences	Activité réalisée à 100%. La Commission ad hoc a travaillé normalement et a préparé les décisions du Comité avec l'assistance du personnel du Secrétariat technique

N°	Objectifs	Activités	Indicateurs	Niveau d'exécution et commentaires
2	Rendre fonctionnel le cadre de mise en œuvre de l'ITIE	2.4 : Mise en place des frais de loyers	-Factures de loyer -factures d'eau et d'électricité - Autres justificatifs	Activité réalisée à 100%. Les clauses du contrat de bail ont été exécutées normalement.
		Activité 2.5 : Acquisition moyens roulant, fournitures de bureau et consommables informatiques	-Contrat de services des fournisseurs -Factures des acquisitions -Fournitures acquis -Consommables informatiques acquis	Activité réalisée à 100%. La fourniture du matériel de bureau et des consommables n'a posé aucun problème
		Activité 2.6 : Mise en place des frais de télécommunications (abonnement internet, location Boite postale, location téléphone,...)	- Abonnement internet -Abonnement de la Boite postale et du téléphone fixe -Factures de l'internet de la Boite postale et de téléphone	Activité réalisée à 100%. En considération de l'opérationnalité des services de l'Internet et de la messagerie.
		Activité 2.7 : Mise en place des frais liés aux annonces, publicité, communications, informations	-Abonnement dans les journaux -Abonnement dans les télé et radios -Factures liées aux différents abonnements -Factures liées aux communications -Factures liées aux informations	Activité réalisée à 100%. Les frais liés aux annonces et à la publicité ont été régulièrement payés et le service a été assuré sans aucune difficulté
		Activité 2.8 : Mise en place des frais bancaires	- Relevés des imputations bancaires	Activité réalisée à 100%. Le rapport avec la Banque est normal.
3	Réviser et/ou élaborer les documents fondamentaux du Comité Exécutif	Activité 3.1 : Elaboration et adoption du Plan d'action 2013	-Compte rendu d'adoption -liste de présences -Le plan d'actions adopté	Activité réalisée à 100%. Le plan d'actions 2013 est le support de base de cette évaluation. Il a été élaboré par le Secrétariat technique et adopté par le Comité Exécutif.
		Activité 3.2. Adoption du règlement intérieur du Comité Exécutif	-Compte rendu de la session d'adoption -liste de présences -règlement intérieur adopté	Activité réalisé partiellement soit 50%. Le projet de texte élaboré a connu un retard dans l'exécution dû à l'installation effective des Commissions ; ce projet de texte n'a pas été adopté par le Comité Exécutif
	Activité 3.3 : Adoption du règlement financier	-Compte rendu de la session d'adoption -liste de présences -règlement financier adopté	Activité réalisé partiellement soit 50%. Le projet de texte élaboré a été rendu disponible mais n'a pas été adopté par le Comité Exécutif. La procédure financière en cours est respectueuse du principe selon lequel le Président Exécutif est l'ordonnateur et le Secrétaire Technique assure l'exécution comptable.	

N°	Objectifs	Activités	Indicateurs	Niveau d'exécution et commentaires
3	Réviser et/ou élaborer les documents fondamentaux du Comité Exécutif	Activité 3.4 : Elaboration et adoption des budgets	-Compte rendu de la session d'adoption -liste de présences -budgets élaborés et adoptés	Activité réalisée à 100%. Le budget a été élaboré et adopté
4	Renforcer les capacités et/ou former les membres et le personnel de l'ITIE ainsi que les différentes entités impliqués dans les exercices de réconciliation	Activité 4.1 : Elaboration et adoption des TDR de recrutement du Consultant en renforcement des capacités	- Compte rendu de la session d'adoption des TDR -liste de présences -TDRs élaborés et adoptés	Activité réalisé partiellement soit 50%. En effet, les TDR ont été élaborés mais non adoptés par le Comité Exécutif. La question du renforcement des capacités s'est heurtée à la contrainte financière
		Activité 4.2 : Lancement de l'appel d'offre, du processus de sélection et de recrutement du Consultant	- coupures de presse -- Dossiers recueillis -rapport de la commission de dépouillement et d'analyse des offres –Rapport de la Commission d'attribution -Contrat de service	Activité non réalisée pour des raisons de contraintes de capacités financières, notamment les difficultés de procédures de financement rencontrées avec la Banque Africaine de Développement
		Activité 4.3 : Elaboration et adoption d'un plan de formation des membres de l'ITIE et du personnel	-Compte rendu d'adoption -liste de présences -plan de formation élaboré et adopté	Activité réalisée à 100%. Le Plan de formation a été élaboré et adopté
		Activité 4.4 : Mise en œuvre du programme de formation	-Contenus de formation -Rapports des différents séminaires/ateliers de formation -listes des participants	Activité réalisé partiellement soit 50% en raison des contraintes de capacités financières
		Activité 4.5 : Participation aux ateliers et séminaires à l'extérieur ainsi qu'aux missions de partage et d'échange d'expérience	- Invitations -Ordres de mission -Rapports de participation et de mission	Activité réalisée à 100%. ITIE Congo a pris une part active aux séminaires et ateliers à l'extérieur du pays
4	Renforcer les capacités et/ou former les membres et le personnel de l'ITIE ainsi que les différentes entités impliqués dans les exercices de réconciliation	Activité : Mission d'imprégnation des membres du Comité de pilotage à Calgary au Canada sur la loi	-Lettres d'invitations -Ordres de mission -Rapport de mission	Activité réalisée à 100% ; Bien que ne faisant pas partie des activités retenues dans le plan d'action, cette activité a concouru à la réalisation de l'objectif 4
		Activité : Atelier d'échanges et de renforcement des capacités avec l'Institut de Calgary sur la loi	TDR de l'atelier -Invitations -Contrats des exposants -Communications -rapport de l'atelier -liste de présences	Activité réalisée à 100% ; Bien que ne faisant pas partie des activités retenues dans le plan d'action, cette activité a concouru à la réalisation de l'objectif 4

N°	Objectifs	Activités	Indicateurs	Niveau d'exécution et commentaires
4	Renforcer les capacités et/ou former les membres et le personnel de l'ITIE ainsi que les différentes entités impliqués dans les exercices de réconciliation	Activité 4.6 : Atelier sous-régional sur la mise en œuvre de l'ITIE	-TDR de l'atelier -Invitations -Contrats des exposants -exposés -rapport de l'atelier -liste de présences	Cette activité n'a pas été réalisée à cause de la faible capacité financière du Comité Exécutif
5	Elaborer les rapports ITIE et la loi sur la transparence	Activité 5.1 : Elaboration et adoption des TDR de recrutement du Conciliateur indépendant	-Comptes rendus d'adoption -Listes de présences -TDR adoptés	Activité réalisée à 100%. Le rapport ITIE portant sur l'exercice 2012 a été confié à un Consultant sélectionné par rapport à ces TDR
		Activité 5.2 : Lancement de l'appel d'offre	- coupures de presse - Dossiers recueillis	Activité réalisée à 100%. Le processus a été lancé conformément aux procédures Banque Mondiale
		Activité 5.3 : Sélection et recrutement du Conciliateur indépendant pour l'élaboration du rapport ITIE exercice 2012	-rapport de la commission de dépouillement et d'analyse des offres –Rapport de la Commission d'attribution -Contrat de service	Activité réalisée à 100%. Le Consultant a été sélectionné par rapport aux procédures usuelles de la Banque Mondiale
		Activité 5.4 : Lancement de l'étude de cadrage	-TDR de l'étude -invitations -liste des participants -Rapports d'étude	Activité réalisée à 100%. Cette étude faisait partie des missions du Consultant
		Activité 5.5 : Formation des responsables des entités de mise à disposition des données sur le remplissage des formulaires	-TDR de la formation -invitations -liste des participants -Rapport de la formation	Activité réalisée à 100%. Cette formation faisait partie des missions du Consultant
		Mise en place des points focaux dans les administrations	-Lettres du Comité Exécutif de l'ITIE -Notes des administrations	Activité réalisée à 100%. Les points focaux ont été mis en place
5	Elaborer les rapports ITIE et la loi sur la transparence	Activité 5.6 : Elaboration et adoption du rapport ITIE exercice 2012,	-Compte rendus d'adoption des rapports -listes de présences -rapports adoptés	Activité réalisée à 100%. Le rapport de l'année 2012 a été produit et publié
		Activité : Elaboration et adoption des TDR de recrutement du Consultant chargé d'élaborer la loi sur la transparence	-Comptes rendus d'adoption -Listes de présences -TDR adoptés	Activité réalisée à 100%. Le Consultant a été recruté par rapport à ces TDR

N°	Objectifs	Activités	Indicateurs	Niveau d'exécution et commentaires
		Activité 5.7 : Lancement du processus d'appels d'offres pour le recrutement du Consultant chargé d'élaborer la loi	<ul style="list-style-type: none"> - coupures de presse - Dossiers recueillis 	Activité réalisée à 100%. Le processus a été lancé conformément aux procédures Banque Mondiale
		Activité 5.8 : Sélection et recrutement du Consultant chargé d'élaborer la loi	<ul style="list-style-type: none"> -rapport de la commission de dépouillement et d'analyse des offres ainsi que celui de la Commission d'attribution -Contrat de service 	Activité réalisée à 100%. Le Consultant a été sélectionné par rapport aux procédures usuelles de la Banque Mondiale
		Activité : Mise en place du Comité de pilotage sur la loi	<ul style="list-style-type: none"> -Notes de service du Ministre en charge des finances créant le Comité de pilotage et nommant les membres dudit Comité 	Activité réalisée à 100%. Le Comité de pilotage a été mis en place par Note de service du Ministre en charge des finances
		Activité 5.9 : Elaboration et adoption de la loi sur la transparence et la responsabilité fiscale	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la Commission chargée de rédiger la loi -Compte rendu d'adoption du draft de la loi - Projet de loi 	Activité réalisée à 100%. Le texte de l'avant-projet de loi a été livré par le Consultant au Comité Exécutif en Décembre 2013
6	Communiquer autour de l'Initiative ITIE et des rapports ITIE	Activité 6.1: Révision de la stratégie et du plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport de la Commission chargée de la question -Compte rendu de la session d'adoption du plan de communication révisé -Plan révisé 	Activité réalisée à 100%. Le Plan de communication révisé et validé par le Comité Exécutif est disponible
		Activité 6.2: Elaboration et adoption de la politique/stratégie de gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> -Compte rendu d'adoption -Liste de présences -Politique/ stratégie de gestion de l'information élaboré et adopté 	Activité réalisée partiellement avec l'appui du financement BAD, soit 50% (Le Comité Exécutif a recruté un consultant pour installer la base de données)
		Activité 6.3: Mise en œuvre de la politique/ stratégie de gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> -Serveur acquis -base de données disponible -Site web disponible 	Activité réalisée partiellement avec l'appui du financement BAD soit 50%: Achat et installation des équipements (serveur) ; Mise en service du site web
		Activité 6.4 : Processus d'appels d'offres pour le recrutement du Consultant en communication	<ul style="list-style-type: none"> -coupures de presse -Dossiers recueillis 	Activité réalisée à 100%. Le Comité avait en définitif validé le choix du Cabinet de communication Africontacts qui travaillait avec lui afin de l'accompagner dans les actions de communication en lieu et place d'un consultant ponctuel

N°	Objectifs	Activités	Indicateurs	Niveau d'exécution et commentaires
6	Communiquer autour de l'Initiative ITIE et des rapports ITIE	Activité 6.5: Sélection et recrutement du Consultant en communication	-rapport de la commission de dépouillement et d'analyse des offres -Rapport de la Commission d'attribution -Contrat de service	Activité réalisée à 100%. Cf, commentaire supra
		Activité 6.6 : Mise en œuvre du plan de communication	-Chronogramme de mise œuvre -Plan de communication - Rapports des activités de communication	Activité réalisée à 75% en raison des contraintes de financement. Les activités retenues dans le plan de communication ne pouvaient être intégralement exécutées.
		Activité 6.7 : Elaboration et adoption d'une base de données sur le secteur minier, pétrolier et du bois	- Compte rendu d'adoption -base de données disponible	Cette activité a connu un début d'exécution mais a rencontré les difficultés signalées au point 7.3
		Activité 6.8: Campagne de sensibilisation et de vulgarisation sur l'ITIE	-TDR des activités de la campagne -Rapport de la campagne -Supports de communication	Activité réalisée à 50%, notamment dans les agglomérations de Brazzaville et Pointe-Noire sans trop d'accompagnement dans l'hinterland (sud du pays) . Le relai a été pris en ce qui concerne l'hinterland par les campagnes de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez
		Activité : Echanges entre le bureau du Comité Exécutif de l'ITIE et les bureaux des Commissions Economie et finances du Sénat et de l'Assemblée Nationale	-lettres d'information -Accusés de réception -Rapports des différentes rencontres	Activité réalisée à 100%: Echanges organisées
		Activité : Echanges entre le bureau du Comité Exécutif et la Cour des Comptes sur les procédures de certification des déclarations des administrations chargées de la mise à disposition des données auprès du Conciliateur indépendant	-lettres d'information -Accusés de réception -Rapports des différentes rencontres	Activité réalisée à 100% : Des échanges réalisés

N°	Objectifs	Activités	Indicateurs	Niveau d'exécution et commentaires
6	Communiquer autour de l'Initiative ITIE et des rapports ITIE	Activité 6.9 : séminaire de sensibilisation des médias à Brazzaville	-TDR du Séminaire -Exposés -liste des participants -rapport du séminaire	Activité réalisée à 100%. Disponibilité du rapport du séminaire
		Activité 6.10 : séminaire de sensibilisation du genre féminin	-TDR du Séminaire -Exposés -liste des participants -rapport du séminaire	Activité réalisée à 100%. Disponibilité du rapport du séminaire
		Activité 6.11 : Séminaire de sensibilisation des jeunes	-TDR du Séminaire -Exposés -liste des participants -rapport du séminaire	Activité réalisée à 100%. Disponibilité du rapport du séminaire
		Activité 6.12 : Séminaire de formation et de sensibilisation de la société civile et des médias à Pointe-Noire	-TDR du Séminaire -Exposés -liste des participants -rapport du séminaire	Activité réalisée à 100%. Disponibilité du rapport du séminaire
		Activité 6.13 : Séminaire de sensibilisation des élus locaux du Kouilou et de Pointe- Noire	-TDR du Séminaire -Exposés -liste des participants -rapport du séminaire	Activité non réalisée à cause de la faible capacité financière
		Activité 6.14 : Séminaire de formation et de sensibilisation de la société civile, des confessions religieuses et des élus locaux	-TDR du Séminaire -Exposés -liste des participants -rapport du séminaire	Activité réalisée à 100%. Disponibilité du rapport du séminaire
7	Publier et disséminer les rapports ITIE	Activité 7.1 : Publication et dissémination des rapports ITIE	-TDR de dissémination -Rapports de dissémination	Activité réalisée à 100%. Outre la dissémination sur le site web de l'ITIE Congo et de l'ITIE international, le rapport ITIE exercice 2012 a été également destiné aux représentants résidents des organismes internationaux, aux institutions de la République (Senat, Assemblée Nationale, Cour des Comptes, ...), aux Représentations diplomatiques accréditées au Congo, aux administrations publiques.
8	Produire les rapports d'activités annuels	Activité 8.1 : Production et publication du rapport d'activité annuel 2013	-Compte rendu de la session d'adoption -liste de présences -Rapports élaboré et adoptés	Activité réalisée à 100%. C'est le présent rapport
9	Organiser des actions de plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources financières	Activité 9.1 : Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan d'actions triennal (2013-2015)	-Rapports des différentes rencontres avec les partenaires -Document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources ; -Fonds mobilisés	-Activité réalisée à 75%. La mobilisation des ressources financières a été totale en direction de l'Etat mais partiellement en direction des Partenaires au Développement et autres

3. Evaluation générale de la performance par rapport aux exigences de l'ITIE

Cette évaluation est faite sur le fondement des 7 exigences de la Norme ITIE

Le processus ITIE au Congo en 2013 s'est accompli en tenant compte des exigences de la Nouvelle Norme ITIE. Son évaluation ne peut se faire sans tenir compte de ces exigences ; telle est la démarche suivie par le présent rapport.

Exigences	Progrès
Exigence 1 : L'ITIE exige le suivi efficace par le Groupe multipartite	-Cette exigence est satisfaite; le GMP est fonctionnel; Il est engagé dans la mise en œuvre, conformément au plan de travail adopté. La tenue régulière des sessions du comité témoigne bien de cet engagement. -Les étapes 1.1, 1.2, de la nouvelle norme ont été réalisées avec le passage au statut de pays candidat.
Exigence 2: L'ITIE exige la publication ponctuelle et régulière des rapports	- L'exigence 2 a été atteinte du fait que les rapports ITIE sont publiés de manière régulière.
Exigence 3 : L'ITIE exige que les rapports ITIE contiennent des informations contextuelles sur le secteur extractif	-Cette exigence a été atteinte par le Comité Exécutif. En effet, le rapport ITIE portant sur l'exercice 2012 a été élaboré en tenant compte de la vision édictée par la nouvelle norme (source : Rapport ITIE portant sur l'exercice 2012).
Exigence 4: L'ITIE exige la présentation des rapports ITIE exhaustifs, qui comprennent la divulgation totale des revenus extractifs de l'Etat ainsi que la divulgation totale des paiements matériels effectués par les entreprises pétrolières, gazières et minières	L'exigence 4 est atteinte par le fait que le rapport ITIE portant sur l'exercice 2012 est exhaustif. A cet effet, l'Etat a divulgué la totalité des revenus du secteur extractif ainsi que les paiements matériels effectués par les entreprises du secteur (Source: rapport ITIE portant sur l'exercice 2012 ; Rapports de certification trimestrielles et annuelles des recettes de l'Etat par KPMG, disponibles sur le site : www.itie-congo.org)
Exigence 5 : L'ITIE exige l'application d'un processus crédible d'assurance de la qualité utilisant les normes internationales (données certifiées)	Cette exigence est atteinte par le Comité Exécutif car l'ensemble des données réconciliées, tant des entreprises que de l'administration ont fait l'objet de certification par les commissaires aux comptes pour les entreprises et par la Cour des Comptes et de Discipline budgétaire pour les administrations. Les travaux conduisant à la publication du 5 ^{ème} rapport ITIE de la République du Congo ont été conforme aux normes ISRS 4400 et ISRS 4410 (Source : Rapport ITIE portant sur l'exercice 2012).
Exigence 6 : L'ITIE exige que les rapports ITIE soient compréhensibles, accessibles, et qu'ils contribuent à un débat public	-L'exigence 6 est atteinte par le Comité Exécutif. Voir rapports ITIE portant sur l'exercice 2012 (Source: rapport du Validateur) ; Dissémination et mise en œuvre des recommandations : en cours
Exigence 7 : L'ITIE exige que le Groupe multipartite prenne des mesures pour mettre à profit les enseignements tirés et passer en revue les résultats et l'impact de la mise en œuvre	L'exigence 7 a été atteinte par le Comité. Le présent rapport d'activités 2013 a pris en compte les enseignements tirés (suivi des recommandations) et a passé en revue les résultats et l'impact de la mise en œuvre.

4. Aperçu du Groupe multipartite sur les réponses apportées aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation

Cet aperçu est donné en se fondant sur les Exigences 7.1, 7.2(a)(iii),

La mise en œuvre de l'ITIE au sein des Etats doit se matérialiser par leurs capacités à tirer les leçons des différents enseignements découlant des travaux de réconciliation des données et des travaux de validation du processus lui-même dans le but d'impulser les réformes nécessaires au développement.

Le Comité Exécutif de l'ITIE Congo s'était donné, entre autres missions, de suivre les recommandations faites par les différents consultants en vue d'apprécier les efforts de réformes accomplis.

N°	Recommandations des Rapports ITIE 2011 et 2012	Etat de la mise en œuvre
1	Nous avons relevé, lors de nos travaux de cadrage, l'absence d'un système informatisé pour le traitement des données sur les recettes extractives au niveau de la DGH et de la DGT.	Il existe déjà un niveau d'informatisation minimum qui ne peut pas encore satisfaire les attentes du Comité Exécutif
2	Nous recommandons la mise en place d'un système d'information inter relié entre les diverses administrations concernées qui permet d'assurer une meilleure complémentarité dans le contrôle des recettes du secteur extractif et une meilleure fluidité de l'information entre les administrations.	A été intégré dans le plan de travail 2014 du Comité Exécutif *
3	Les recettes pétrolières versées mensuellement [en devise] au Trésor ne font pas l'objet d'une communication systématique d'un « Etat de recettes » à la société. Nous recommandons d'émettre systématiquement un état des recettes pour chaque paiement effectué par les sociétés extractives.	Le Comité Exécutif a constaté que cette situation a été corrigée par les services du Trésor
4	Nous recommandons la revue du cadre légal régissant la liquidation des droits de douanes afin de garantir une meilleure traçabilité des paiements au titre de la douane.	Selon le ministère des finances, des études sont en cours pour trouver une solution définitive à cette préoccupation qui relève de l'intervention des sociétés de transité dans la collecte des fonds publics
5	Les amendes et pénalités ne sont pas saisies sur le système d'information au même titre que les autres droits et taxes. Ces paiements sont toutefois identifiables et font l'objet d'une quittance annuelle. Nous recommandons pour les prochains exercices d'informatiser ces amendes et pénalités [délivrées par la DGD et par la DGI] afin d'assurer un contrôle complémentaire sur ces recettes.	Cette question est désormais réglée au niveau des services déconcentrés grâce au niveau minimum d'informatisation des grandes entreprises dans le cadre du projet SYSTAF et SYDONIA

6	<p>Les services du Ministère des Hydrocarbures ne disposent pas d'un suivi rigoureux de l'exécution par les sociétés pétrolières des budgets prévus au titre des projets sociaux dans les contrats de partage de production (CPP).</p> <p>Nous recommandons la mise en place d'une structure de suivi financier des projets sociaux réalisés par sociétés pétrolières dans le cadre du CPP.</p>	<p>A été intégré dans le plan de travail 2014 du Comité Exécutif *</p> <p>Le Comité Exécutif attend d'en apprécier les résultats</p>
7	<p>La déclaration mensuelle de fiscalité pétrolière est soumise selon des formats qui diffèrent d'un opérateur à un autre.</p> <p>Nous recommandons la mise en place d'un modèle standard contenant toutes les informations requises par l'administration qui soit applicable à tous les opérateurs.</p>	<p>A été intégré dans le plan de travail 2014 du Comité Exécutif .</p> <p>Cette préoccupation est rappelée aux entreprises et au ministère des hydrocarbures pour une prise en compte</p>
8	<p>Les recettes pétrolières versées mensuellement [en devise] au Trésor ne font pas l'objet d'une communication systématique d'un « Etat de recettes » à la société.</p> <p>Nous recommandons d'émettre systématiquement un état des recettes pour chaque paiement effectué par les sociétés extractives.</p>	<p>Les préoccupations sont en cours d'exploitation et de traitement par les administrations concernées.</p> <p>Le Comité Exécutif les a inscrite comme faisant partie de son plan d'action 2014 ; des rappels y sont constamment faits aux autorités compétentes.</p>
9	<p>Afin de permettre une meilleure exploitation des données publiées dans le rapport de réconciliation, nous recommandons d'accompagner le Rapport ITIE par une analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des écarts entre les revenus ITIE et les revenus du secteur des industries extractives pris en compte dans le tableau des opérations financières de l'Etat ; • de l'impact des revenus provenant du secteur des industries extractives sur les dépenses publiques et sur les dépenses sociales. 	<p>Cette préoccupation a été définitivement réglée et la question des écarts des données ITIE avec les données du TOFE ne se pose plus.</p> <p>La question de l'impact des revenus des industries extractives au niveau social a été à la base de la motivation en vue de l'élaboration de la Loi sur la transparence et la responsabilité fiscales par le Comité Exécutif</p>
10	<p>La question de la taxe maritime est considérée comme coût déductible de la fiscalité pétrolière</p>	<p>Cette question qui relève de la dépense devrait être examinée par les ministères concernés en vue de se fixer de la régularité ou non de cette imputation en accord avec les entreprises</p>



La ville océane, Pointe-Noire, accueille l'activité de sensibilisation et de communication sur le 5^{ème} rapport ITIE du Congo (rapport 2013- exercice 2012

5. Points forts et les faiblesses identifiés dans le processus ITIE

Cette évaluation est faite conformément à l'Exigences 7.2(a)(v)).

5.1. Points forts

Le premier impact de la mise en œuvre de l'ITIE doit se mesurer à l'effort de la gouvernance générale observable par les citoyens au regard de leurs conditions de vie mais aussi il ya lieu de noter cette mise en œuvre de l'ITIE au Congo a produit déjà un impact non négligeable et a donné au Comité Exécutif un rayonnement particulier.

Ainsi, on peut s'en convaincre de relever les faits suivants :

5.1.1. L'obtention du statut de pays conforme

La validation du Congo s'est révélée satisfaisante, en témoigne le statut de conformité accordé au pays à l'issue de la réunion du conseil d'administration international de l'ITIE tenue le 27 février 2013 à Oslo en Norvège.

Cette conformité a été rendue possible grâce, notamment : (i) à l'engagement du Gouvernement de la République à travers le soutien politique et l'appui financier accordé à la mise en œuvre des activités du

plan d'actions ; (ii) au soutien de la Banque Mondiale à travers des dons de financement des activités de communication et l'acquisition de petits équipements ; (iii) ainsi qu'à l'engagement des membres du Comité exécutif à travers la pleine implication des entités publiques et privées intéressées au processus et la société civile.

5.1.2. L'élaboration de la loi de transparence et de responsabilité fiscale

Cette loi dont l'objectif est de légiférer autour des questions de transparence et de responsabilité fiscale vise à apporter des éléments nouveaux dans l'univers juridique de la République du Congo, notamment sur la manière de rendre disponible et de publier les informations financières par les entreprises et les administrations publiques ainsi que sur la manière de gérer les revenus issus des industries extractives et de favoriser la redevabilité.

Elle ouvre la voie qui conduira le pays devenu conforme, vers l'horizon de la gouvernance générale au profit des citoyens ;

Les travaux préparatoires ont été menés sous forme d'ateliers animés entre autres par le Cabinet Hart Group, Consultant international, chargé de l'élaboration de ladite loi et par l'Institut de Calgary. Ces ateliers avaient réuni les membres du Comité Exécutif de l'ITIE, les membres du Comité de pilotage sur la Loi, les représentants des administrations publiques et des sociétés extractives, des medias et des citoyens, particulièrement la société civile.

5.1.3. Publication du 5^{ème} Rapport ITIE de la République du Congo

La publication du 5^e Rapport ITIE de la République du Congo par l'Administrateur indépendant a permis l'atteinte de l'un des objectifs majeurs du plan d'actions 2013. Les travaux ayant conduit à l'élaboration de ce rapport ont été réalisés sur base des normes ISRS 4400 et 4410. Plusieurs échanges et réunions ont été initiés par l'Administrateur indépendant avec les administrations chargées de la mise à disposition des données et les entreprises extractives concernées par le périmètre de réconciliation, conformément aux exigences de la nouvelle norme ITIE.

5.1.4. Les autres indices de rayonnement de l'action du Comité Exécutif

Outre la notoriété dont bénéficie désormais l'Initiative tant au niveau national qu'international avec le passage du Congo au statut de pays conforme, on peut relever les faits suivants comme éléments justificatifs de l'impact de l'ITIE en République du Congo. Il s'agit de:

- L'intérêt de la mobilisation de plus en plus marquée des médias et des autres citoyens aux activités de l'ITIE ;
- Diverses réunions de travail avec les présidences des commissions finances et économie du Sénat et de l'Assemblée nationale qui ont permis d'établir un véritable partenariat institutionnel. Les rapports ITIE qui devront dorénavant servir de supports à ces institutions dans le cadre des travaux d'élaboration et d'adoption des lois de finances et de règlement de la république;
- Echanges avec la Cour des comptes et de discipline budgétaire sur la mise à disposition par cette institution d'un manuel de procédures relatif à la certification des comptes publics et autres aspects associés;
- Renforcement des échanges avec le Ministère des hydrocarbures. De ce point de vue, le Président exécutif de l'ITIE participe régulièrement aux activités organisées par ce Ministère. L'ITIE a d'ailleurs fait l'objet d'une invitation par ce ministère à participer au Sème Congrès Africain du Pétrole et Expositions (CAPEV) tenue à Libreville au Gabon en mars 2013 et y a été représenté par son secrétaire technique permanent;
- La réélection du président exécutif de l'ITIE du Congo au Conseil d'administration international de l'ITIE pour un nouveau mandat de trois(3) ans et le rôle qui lui est dévolu et ses missions d'échanges dans le cadre de ces fonctions avec les pays de la sous-région mettant en œuvre l'ITIE;
- Les visites d'échange au siège de l'ITIE des différentes missions de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), y compris les contacts permanents avec d'autres partenaires comme la Banque Africaine de Développement;
- Les réunions d'échanges avec les missions consulaires et représentations diplomatiques basées au Congo;
- Le plaidoyer en direction de la Présidence de la République en vue de l'obtention de l'appui politique et financier lors de la validation, notamment à travers des réunions de travail avec le Secrétariat général à la Présidence de la République;
- La visite de la délégation du secrétariat international de l'ITIE au Congo.

5.1.5. La perception du public sur la mise en œuvre de l'ITIE au cours de l'année 2013

Le Comité Exécutif n'a pas encore défini des indicateurs de perception du public sur la mise en œuvre de l'ITIE. Cependant, au regard des résultats obtenus sur le terrain notamment l'intérêt accordé par le public aux activités de sensibilisation et d'information sur l'ITIE à travers le nombre toujours élevé des participants, le type de questions régulièrement soulevées; la mobilisation des médias, etc. On peut considérer que l'ITIE prend de l'importance aux yeux de l'opinion.

Toutefois, l'on peut noter que le public exige qu'au-delà de la simple transparence des recettes et des paiements, l'ITIE puisse également se pencher sur la problématique de la dépense c'est-à-dire l'utilisation des revenus issus des industries extractives.

La note directive recommande que le rapport d'activités inclut les détails des activités réalisées, non inscrites au plan d'action, mais qui ont contribué à la réalisation des objectifs élargis. En ce qui concerne la République du Congo, on peut citer:

- Les activités d'information et de sensibilisation réalisées à l'endroit des élèves des lycées et des médias dans le département de Pointe-Noire. Cette activité conjointe Comité Exécutif de l'ITIE-Coalition congolaise Publiez ce que vous payez avait pour objectif de renforcer les activités de communication pour une meilleure appropriation de l'ITIE par les citoyens de Pointe-Noire ;
- Les échanges et réunions de travail, notamment avec le bureau de la commission économie et finances du Sénat et le bureau de la commission économie et finances de l'Assemblée Nationale. Ces échanges visent un renforcement du partenariat avec les institutions de gouvernance de la République. A ce jour les rapports ITIE sont devenus des supports utilisés lors des travaux d'élaboration et d'adoption des lois de finances et de règlement.

En dehors de ces activités, non inscrites au plan d'actions, réalisées par le comité exécutif, il convient de mettre en exergue également les activités réalisées par la Coalition congolaise Publiez Ce que vous Payez qui contribuent à la réalisation des mêmes objectifs en matière de transparence des industries extractives.

5.2. Faiblesses identifiées

Le Comité Exécutif a enregistré quelques faiblesses dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE en 2013 parmi lesquelles, on peut noter :

5.2.1. La faible mobilisation des ressources financières par rapport aux prévisions budgétaires

En effet, le Comité Exécutif n'a pas réussi à mobiliser des ressources financières autres que celles apportées par l'Etat. Cette situation n'a pas permis au Comité Exécutif de disposer des ressources suffisantes en vue de la réalisation effective de toutes les activités contenues dans son plan d'actions.

En conséquence, le Comité Exécutif compte développer en 2014 des actions de plaidoyer en direction du gouvernement et des partenaires au développement en vue de rechercher les fonds susceptibles de couvrir toutes les activités inscrites dans le plan de travail 2014.

5.2.2. La non réalisation des missions d'études et d'imprégnations

Le manque de ressources financières explique la non réalisation des voyages d'étude et d'imprégnation. Au-delà, il faut aussi admettre que le Comité Exécutif n'avait pas également entrepris des démarches en vue de solliciter auprès des pays tiers de l'ITIE la participation à ces types de missions.

5.2.3. La non élaboration et adoption d'une politique/stratégie de gestion de l'information pour l'ITIE

La faiblesse des ressources en 2013 a limité l'engagement du Comité Exécutif quant au recrutement d'un gestionnaire des systèmes d'information pour la conception et la mise en service de la base de données.

En effet, la mise en place de cette base de données permettra de collecter, de traiter, d'analyser et de stocker de données venant de l'Etat et des sociétés privées actives dans l'industrie extractive en République du Congo ainsi que les informations relatives au fonctionnement, notamment les plans d'actions, les comptes rendus des sessions, etc.

C'est pourquoi, le Comité exécutif devra en 2014, développer des capacités pour réaliser cette activité relative à la mise en place de la base de données.

5.2.4. La non mise en œuvre du programme de formation

Le Comité Exécutif n'a pas réussi à élaborer et à mettre en œuvre son plan de formation et de renforcement des capacités en 2013. En effet, cette activité devrait permettre au Comité Exécutif d'organiser une série de sessions de formation sur des thèmes variés qui auront été préalablement identifiés dans le cadre de l'élaboration du programme de renforcement des capacités. Ces sessions de formation devraient comprendre des phases pratiques et/ou théoriques.

Les raisons de la non réalisation cette activité sont entre autres : (i) la non mobilisation des ressources financières auprès de la Banque Mondiale ainsi que (ii) la non opérationnalisation du Groupe de travail " Renforcement des capacités " au sein du Comité Exécutif. Pour ce faire, le Comité Exécutif compte recruter en 2014, un Consultant en renforcement des capacités, mobiliser des ressources financières auprès de la Banque Mondiale et responsabiliser le Groupe de travail " Renforcement des capacités ".

6. Coûts totaux de la mise en œuvre

6.1. Budget prévisionnel de 2013

Le budget prévisionnel de 2013 était arrêté en ressources et en dépenses à la somme de 2.014.880.000 FCFA reparti ainsi qu'il suit:

N°	Axes stratégiques	Apports				Total
		Etat	Entreprises	Banque mondiale	BAD	
1	Fonctionnement	665.260.500	0	8.807.500	PM	674.068.000
2	Renforcement des capacités	119.000.000	400.000.000	14.380.000	PM	533.380.000
3	Pérennisation du processus	128.000.000	0	85.000.000	PM	213.000.000
4	Communication	93.932.000	500.000.000	27.500.000	PM	621.432.000
	Total (FCFA)	1.006.192.500	900.000.000	135.687.500	PM	2.041.880.000

6.2. Niveau des ressources allouées

Postes de dépenses	Etat	Entreprises	Banque Mondiale	BAD	Total
Fonctionnement	659.068.000	0	0	0	659.068.000
Renforcement des capacités	119.000.000	0	0	0	119.000.000
Pérennisation du processus	128.000.000	0	85.000.000	0	213.000.000
Communication	93.932.000	0	27.500.000	0	121.432.000
Total	1.000.000.000	0	135.687.500	0	1.135.687.500

En raison de la faible mobilisation des ressources budgétaires (1.135.687.500 FCFA contre 2.041.880.000 FCFA) ; soit 55,6% des prévisions initiales, l'affectation des ressources ne pouvait pas se réaliser dans les limites des montants prévisionnels fixés par poste budgétaire initial.

Les ressources allouées initialement au fonctionnement ont été en conséquence affectées, en partie, au financement des activités de communication, de pérennisation du processus et le renforcement des capacités.

Les fonds alloués par la Banque Mondiale ont été directement gérés par l'Unité de gestion du fond multi-donateurs de la Banque pour le Congo (le Programme de renforcement de capacité et de Gouvernance PRCTG) au titre des activités susvisées..

7. Autres commentaires et perspectives

7.1. Impact de l'ITIE

Outre la notoriété dont bénéficie désormais l'Initiative au niveau national, eu égard aux nombreuses sollicitations dont elle jouit de la part des institutions nationales, des représentations des institutions internationales, on peut relever les faits suivants comme éléments justificatifs de l'impact de l'ITIE en République du Congo. Il s'agit de :

- L'accroissement des recettes du budget de l'Etat. En effet, les rapports ITIE ont mis en évidence une recette dénommée " Bonus" qui est désormais comptabilisée et pris en compte dans le budget de l'Etat ; cette comptabilisation a pris effet à partir de la loi de finance exercice 2013 ;
- Une meilleure perception ainsi qu'une meilleure appropriation par le public du rôle que peut jouer l'ITIE en tant que norme de transparence. Les administrations publiques et la Société Nationale des Pétroles du Congo qui étaient naguère réticentes dans la mise à disposition des données coopèrent pleinement aujourd'hui ;
- L'intérêt des parlementaires à s'approprier les rapports ITIE et, au-delà des rapports, tout le processus de mise en œuvre de l'ITIE.
- L'intérêt et la mobilisation des médias à couvrir les activités de l'ITIE.

-

7.2. Perspectives

Notre objectif pour l'année prochaine est de travailler de manière à consolider le leadership actuel du pays en matière de mise en œuvre de l'ITIE au niveau de la sous-région.

Dans cette optique, un accent particulier doit être mis sur :

- La réalisation des activités dont les performances sont révélées insuffisantes au cours de cette année ;
- Le plaidoyer en direction des entités concernées en vue de l'accomplissement des recommandations non réalisées ou partiellement réalisées ;
- L'achèvement du processus de la loi sur la transparence et la responsabilité fiscale ;
- Le renforcement des actions de communication pour une visibilité plus forte encore du rôle de l'ITIE et de son impact au niveau social.



Vue partielle des membres du comité de pilotage de la Loi de transparence et de responsabilité fiscale lors d'un atelier d'imprégnation avec le Cabinet Hart Group, consultant chargé de la loi

8. Composition du Groupe Multipartite en 2013

Le tableau ci-dessus contient les détails de la composition du Comité Exécutif et leurs entités respectives

NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE
FLORENT MICHEL OKOKO	MEFPPI
CHRISTIAN MOUNZEO	PWYP CONGO
LUCA COSENTINO	ENI CONGO
SERAPHIN NDION	Secrétariat technique ITIE
PAUL MALIE	MEFPPI
JEAN MBAMA	MEFPPI
SERGE MARIE AIME NDEKO	DGH
JEAN CLAUDE MOUNTOU	DGH
JEAN MARIE DJAMA	MMG
GILBERT ITOUA	MMG
FRANCK SIOLO	MEDIPSP
RAOUL OMINGA	SNPC
NYVIA FAÏDA ACKIERA	SNPC
JEAN PASCAL CLEMENCON	TOTAL E&P
KATIA MOUNTHAULT-TATU	CHEVRON OVERSEAS LTD
ERIC IWOCHWITSCH	CONGOREP
GEOGES CASSIEN MABONA	MAUREL & PROM
OLIVIER DECUWE	MURPHY WEST AFRICA LTD
FLORENT DECKOUS	CONGO MINING

FLORENT LAGER	MPD
J.A. BRICE GEORGES MACKOSSO	PWYP
SAMUEL NSIKABAKA	PWYP
DESIRE IWANGO	FENAJEICO
BAYI SINIBAGUY-MOLLET	CEPAREC-CYVEDD
EUGENE ANDRE OSSETE	CLONG
L. ATONDI-MOMONDJO	MOUVET
BOZIRE CLOVIN ASSEN-ONTSOUON	AGODEC

Conclusion

L'année 2013 s'est révélée concluante dans le sens où elle s'est achevée avec une note de satisfaction avec la validation du Congo comme pays conforme à l'ITIE. Ceci a été rendu possible grâce à l'engagement et la volonté politique du Gouvernement de la République, l'appui et l'accompagnement des Partenaires au développement ainsi que la forte implication des différentes parties prenantes, membres du Groupes multipartite.

L'élaboration du projet de loi sur la transparence et la responsabilité fiscale par le Cabinet Hart Group ainsi que sa validation par le Comité de pilotage font partie des activités qui devraient impulser la dynamique d'une réelle transparence dans la gestion des revenus issus des industries extractives ; une transparence qui va au-delà de la simple traçabilité des flux de matières et des flux financiers pour asseoir un mécanisme de suivi et évaluation des projets publics au profit des citoyens.

Le présent rapport d'activités annuel 2013, qui a requis la contribution de toutes les parties prenantes a été adopté par le Comité Exécutif réuni en session, conformément à la note directive du Secrétariat international de l'ITIE en la matière, est un outil d'appréciation des performances réalisées par le Comité Exécutif au cours de cette année.

Approuvé par le Comité Exécutif, le 25 juin 2014

Le Comité Exécutif